

Programme de politique énergétique

Période 2015-2019

1 Introduction

La ville d'Ecublens, en s'engageant sur la voie d'un Développement Durable (D.D.¹), cherche à préserver notre environnement et à améliorer la qualité de vie de ses habitants tout en conservant un tissu socio-économique local solide et pérenne. Dans cette perspective et suite à l'élaboration en 2011 d'un premier **Programme de Politique Énergétique (PPE)**, la commune a été reconnue « partenaire en processus » de certification Cité de l'énergie. Depuis, l'ensemble des services de la collectivité, travaille conjointement en vue d'obtenir le label. Dans cette volonté, le présent PPE, en poursuivant et renforçant les efforts menés depuis 2011, s'inscrit pleinement dans la continuité du premier programme. Il fait partie intégrante du dossier de demande de labellisation déposé en avril 2015. Dès lors, il sera amené à être réactualisé tous les 4 ans parallèlement à chaque réaudit du label Cité de l'énergie.

En outre, il constitue un document cadre pour la Municipalité et définit la stratégie de développement de la ville sous l'angle énergétique. Il détermine les modalités d'engagement que nous nous sommes fixées pour limiter nos besoins en ressources naturelles, réduire notre consommation d'énergie, privilégier l'usage des énergies renouvelables et limiter notre production de gaz à effet de serre (tel que dioxyde de carbone CO₂).

L'ensemble des démarches à entreprendre et les objectifs à atteindre, respectent les principes figurant dans :

- la nouvelle stratégie énergétique 2050 du Conseil Fédéral ;
- la Loi révisée sur l'énergie (LVLÉne adoptée en 2014) du Grand Conseil du canton du Vaud ;
- le catalogue standardisé Cité de l'énergie (Management Tool european energy award).

Ce PPE, en personnalisant nos propres résolutions, représente la déclinaison locale du programme SuisseEnergie de l'Office fédéral de l'énergie et de la politique énergétique cantonale.

2 Démarches

Afin d'agir dans le sens d'une gestion raisonnée et appropriée de l'énergie, des ressources naturelles et du trafic routier, nous avons décidé de porter l'accent sur les cinq points suivants :

- réduire la consommation d'énergie par son utilisation économe, rationnelle et efficace ;
- assurer un approvisionnement durable en énergie, notamment en exploitant les possibilités de production locales ;
- augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale. ;
- réduire les impacts sur l'environnement liés à la consommation d'énergie ;
- informer et sensibiliser les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Par acceptation du présent PPE, la Municipalité s'engage, dans la mesure de ses moyens et selon les conditions cadres locales (conformement aux directives susmentionnées), à orienter sa politique selon ces cinq points.

3 Vision

La vision est représentative d'un développement territorial idéalisé que l'on souhaiterait atteindre à long terme

La ville d'Ecublens sur la voie de la Société à 2000 watts²
pour l'avenir de nos enfants

¹ « mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Rapport Brundtland.

² Société visionnaire dont le concept a été élaboré par l'École Polytechnique Fédérale de Zurich et qui aspire à réduire notre production de gaz à effet de serre et limiter nos besoins en énergie primaire pour atteindre à long terme et par habitant : émission de 1 tonne CO₂ par année et une puissance continue de 2000W (actuellement 6000W) soit l'équivalent de 17'500 kWh par an.

4 Principes directeurs

Les **principes directeurs** sont un fil conducteur pour les autorités politiques et les collaborateurs de l'administration. Ils exposent la philosophie de travail des organes responsables de la mise en œuvre de la politique énergétique. Afin d'impliquer toutes les composantes du tissu socio-économique local, il serait souhaitable d'y associer les citoyens, dans le cadre de processus participatifs ou consultatifs.



Nous nous engageons à développer, dans le cadre des dispositions légales en vigueur, notre propre politique énergétique conformément aux quatre principes suivants :

Durabilité

Procéder de manière à concilier, au mieux, les trois dimensions du Développement Durable, soit l'écologie, l'économie et la société en appliquant une politique qui soit:

- supportable pour l'environnement ;
- viable économiquement ;
- équitable socio-culturellement.

Exemplarité

Mettre en application le plus rapidement possible, nos propres objectifs avec cohérence et logique, soit:

- rester crédible vis-à-vis de nos responsabilités ;
- adopter une attitude exemplaire et irréprochable ;
- renforcer l'image de la localité en favorisant l'économie et l'artisanat de proximité ;
- soutenir toute initiative privée qui permettrait de réduire notre empreinte écologique ;
- inciter la population et les entreprises à prendre conscience de la question énergétique.

Efficacité

Rationaliser notre fonctionnement interne et optimiser la gestion des infrastructures publiques dans le but de :

- éviter le gaspillage des ressources naturelles et principalement celles qui restent peu ou pas renouvelables ;
- développer le recours aux énergies renouvelables ;
- contribuer à la sobriété et l'efficacité énergétique et par conséquent à diminuer les consommations ;
- encourager la production locale d'énergie et prioritairement celle issue de ressources renouvelables ;
- favoriser une mobilité alternative (aux transports individuels motorisés) respectueuse de l'environnement ;
- limiter les besoins en déplacement par une urbanisation coordonnée avec les réseaux de mobilité.

Créativité

Jouer un rôle de précurseur en recherchant des solutions innovantes, c'est à dire :

- promouvoir la création de valeur ajoutée sur le territoire ;
- encourager les échanges de savoir-faire et de compétences ;
- se maintenir informé des progrès technologiques dans le domaine qui nous intéresse ;
- informer la population des avancés dans le domaine qui nous intéresse ;
- conseiller les consommateurs sur les possibilités d'approvisionnement et d'utilisation durable de l'énergie ;
- coopérer avec les fournisseurs d'énergie et les acteurs qui pourraient avoir un rôle à jouer.

5 Objectifs

Objectif général

à long terme

La mise en place de notre politique énergétique cherche à s'orienter vers la société à 2000 W. Et plus généralement, cherche à s'inscrire dans une perspective de D.D. Ceci consiste, dans l'absolu à « agir local et penser global » en se souciant de faire cohabiter des préoccupations d'ordre environnementales, économiques et sociétales.

Pour mémoire, les objectifs énergétiques de la Confédération à l'horizon 2020, sont les suivants :

- réduire les émissions de CO₂ d'au moins 20% par rapport à 1990 ;
- diminuer la consommation d'énergie fossile d'au moins 20% par rapport 1990 ;
- augmenter la part des énergies renouvelables par rapport à la consommation globale de 50% entre 2010 et 2020.

Objectifs quantitatifs et mesures spécifiques

horizon 2019

Ils expriment les résultats attendus au terme de la période de planification 2015-2019. On fera la distinction entre les fonctions propres à l'administration communale et celles propres aux intervenants agissant sur le territoire dans son ensemble (motivation des groupes-cibles). Ils concernent des thèmes spécifiques d'intervention et sont, dans la mesure du possible, quantifiés.

Ils seront examinés, en principe une fois par an, afin de déterminer leur état d'avancement et ainsi s'assurer que nous sommes sur la bonne voie. Les résultats obtenus au terme de la période de validité du PPE 2015-2019, seront évalués, afin de vérifier que les objectifs soient bien atteints. La pertinence des objectifs à atteindre sera elle-même périodiquement (en principe tous les quatre ans) remise en question.

Les objectifs quantitatifs définis ci-dessous, seront à comparer avec les données 2011 et à rapporter, selon les cas, au nombre d'habitants, aux Surfaces de Références Energétiques (SRE), etc.

Patrimoine communal

Les objectifs suivants concernent les compétences propres de la commune. Ils sont applicables aux bâtiments exploités par la collectivité, incluant les bâtiments administratifs (administrations, écoles, centre socioculturel, installations sportives, etc.) et les bâtiments du patrimoine financier, à l'éclairage public et au parc de véhicules.

Efficacité énergétique

Comptabilité énergétique Bâtiments publics	Poursuivre le relevé des consommations d'eau et d'énergie. Analyser l'évolution des performances énergétiques de chaque bâtiment public. Améliorer le rendement des installations techniques.
Display Étiquette de performance énergétique	Éditer et afficher les étiquettes Display pour chaque bâtiment public. Organiser une campagne Display pour informer la population.
Standard bâtiments publics Rénovations Constructions futures	Faire adopter par la Municipalité un standard de haute efficacité énergétique et environnementale pour tout édifice public. Appliquer le standard sélectionné à toute nouvelle affaire.
Bâtiments publics Energies thermique et électrique	Réduire l'Indice de Dépense Énergétique (IDE³) de 10 % (chauffage, ECS, éclairage et process). Augmenter le nombre de bâtiments raccordés à des centrales de Chauffage À Distance (CAD) alimentées, dans la mesure du possible, par des ressources renouvelables et qui produiraient de l'électricité (cogénération⁴).
Eclairage public Energie électrique	Réduire la consommation globale de 40 %. Atteindre la valeur cible de consommation spécifique⁵, soit 12 MWh/km. Faire adopter le schéma directeur de l'éclairage public intitulé « Plan lumière » puis mettre en œuvre les mesures y figurant dont le but à terme est de : <ul style="list-style-type: none"> • identifier les incohérences entre le type d'éclairage employé et l'affectation de l'espace public (zone résidentielle, zone de rencontre, grands axes routiers, etc.) puis palier à la situation existante en adaptant les installations (déterminer les zones à assainir et leur degré de priorité); • éclairer « au bon endroit et au bon moment ». Par exemple, en diminuant l'intensité lumineuse la nuit (abaissement nocturne).
Véhicules de services Carburant	Réduire les besoins en carburant du parc de véhicules à moteur de 10 %.

³ IDE (MJ/m²/an) : énergie totale fournie au bâtiment pendant 1 an et rapportée à sa Surface de Référence Energétique (SRE)

⁴ production simultanée d'énergie électrique et calorifique dans la même centrale

⁵ consommation globale rapportée aux km de rues éclairées

Energies renouvelables

Energie thermique Chauffage et Eau Chaude Sanitaire (ECS)	Réduire la consommation d'énergies fossiles (pétrole et gaz). Réduire le nombre d'objets approvisionnés en énergie fossile. Augmenter la part ECS produite par des panneaux solaires. Couvrir 25 % des besoins en chaleur par de l'énergie renouvelable.
Energie électrique Bâtiments publics Eclairage public	Couvrir 100 % des besoins en énergie électrique par du courant produit prioritairement localement et issu de ressources renouvelables (LVLEne = 25% et société à 2000W = 100%).

Organisation interne

Collaborateurs Administration et Ecoles	Informer puis encourager le personnel communal (y compris le corps enseignant) à prendre part au projet Cité de l'énergie : <ul style="list-style-type: none"> • économiser l'énergie, l'eau potable et les matières premières ; • mettre en application tout ou partie des « bonnes pratiques » présentées par la section D.D.
Standard achats responsables Directives d'achats pour l'administration Rationaliser les coûts faciliter la logistique	Adhérer à une centrale d'achats durables et établir des procédures pour les appels d'offres dans l'optique de réduire notre impact sur l'environnement et ménager les ressources naturelles : <ul style="list-style-type: none"> • prendre en compte des critères écologiques (identifier les labels, établir des références, etc.) ; • maîtriser les systèmes d'approvisionnement et de fabrication.
Plan mobilité Administration communale	Document cadre à l'intention des collaborateurs et destiné à réglementer les trajets domicile/travail et les déplacements professionnels : <ul style="list-style-type: none"> • encourager le recours à la mobilité douce et les transports collectifs ; • inciter les changements de comportement (contrainte sur le stationnement).

Développement du Territoire

Les objectifs ci-dessous concernent le territoire dans son ensemble, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux susceptibles d'avoir un effet sur la consommation globale d'énergie. Ils sont constitués de l'ensemble des consommateurs finaux et se décomposent en différents groupe-cibles tels que les habitants, les pendulaires, les employés, les dirigeants d'entreprises, etc. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs habitudes de consommation et donc de les convaincre à adopter une attitude responsable vis-à-vis de l'environnement. Etant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ne peuvent avoir qu'une valeur indicative mais ont le mérite de caractériser une direction souhaitée.

Aménagement du territoire

Plan de Quartier Urbanisme	Privilégier le recours aux énergies renouvelables et/ou le raccordement à un CAD. Promouvoir les constructions à haute efficacité énergétique et environnementale. Limiter l'imperméabilisation des surfaces au sol (contenir l'étalement urbain et perturber le moins possible le cycle naturel de l'eau) En cohérence avec les objectifs communs du SDOL ⁶ et du PALM ⁷ , favoriser un développement urbain cohérent et coordonné entre la localisation des sites d'intérêts et des infrastructures de transports.
Fonds Développement Durable En vigueur depuis 2010 Actualisé en 2014	Soutenir financièrement les initiatives privées (habitants et entreprises locales) qui peuvent apporter une réponse aux problématiques énergétique et environnementale, en améliorant par exemple: <ul style="list-style-type: none"> • les performances énergétiques de leur bâtiment ; • l'aptitude des responsables de site à mieux gérer leurs installations techniques (formation) ; • la production d'énergie électrique (capteurs solaires photovoltaïques et cogénération) ; • l'enveloppe thermique de leur bâtiment et leur système de production de chaleur (ECS incluse) ; • leurs possibilités d'accès à une mobilité douce et/ou aux transports collectifs ; • les performances énergétiques de leurs appareils électroménagers ; • la protection de la biodiversité.

⁶ Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois

⁷ Projet d'Agglomération Lausanne Morges

Energie

Chauffage et ECS

Chez les particuliers et les entreprises

Encourager l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables.
Favoriser le développement des installations solaires.
Promouvoir le remplacement des chauffages électriques.

Electricité

Chez les particuliers et les entreprises

Encourager l'achat d'appareils électriques et de luminaires énergétiquement performants.
Encourager la mise en œuvre d'installations de production d'électricité renouvelable.
Promouvoir l'achat d'électricité produite localement et issue de ressources renouvelables.

Déchets

Valorisation

Incinérables

Biodéchets

Recyclables

Réduire la quantité globale de déchets produits.
Augmenter les volumes de biodéchets acheminés vers l'usine de méthanisation pour traitement (transformation en biogaz).
Stabiliser le taux de revalorisation des déchets au dessus de 70 %.

Mobilité

Schéma Directeur des Déplacements

En vigueur depuis 2011

Poursuivre la mise en œuvre des mesures figurant dans le SDD dont le but à terme est de :

- permettre une meilleure cohabitation des différents usagers de la voie publique ;
- favoriser l'usage de la mobilité douce et des transports collectifs.

Communication et coopération

Programme de communication

et de coopération

Mettre en applications les mesures du programme de communication et de coopération ;
Mettre en place des collaborations, avec les principaux groupes-cibles (milieu scolaire, milieu universitaire, autres Cités de l'énergie, entreprises, gérances, etc.) sur le thème du D.D.

Information et sensibilisation

Site internet de la ville

Journal communal « Ecublens infos »

Affichages et prospectus

Manifestations

Informer et sensibiliser la population aux questions liées au D.D. au moins une fois par an.
Communiquer systématiquement sur les actions de politique énergétique de la commune.



Photo: installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du Collège de la Coquerellaz



6 Organisation et mise en œuvre

La structure organisationnelle détermine les rôles de chacun des collaborateurs, les différents niveaux décisionnels et la partie opérationnelle, en vue de l'accomplissement du PPE, via le processus « Cité de l'énergie » et se décompose comme suit :

Municipalité

Les décisions et affaires de politique énergétique sont traitées par la **Municipalité** qui se charge de :

- assurer le pilotage stratégique de la démarche cité de l'énergie en fixant les priorités et les objectifs à atteindre ;
- gérer le budget de fonctionnement propre à « Cité de l'énergie » ;
- proposer les divers budgets de fonctionnements nécessaire à la mise en place des mesures du plan d'actions ;
- valider la réalisation des actions qui lui sont soumises en gérant l'enveloppe budgétaire ;
- proposer de nouveaux projets à réaliser et de les intégrer dans le plan d'actions ;
- attribuer les mandats utiles et nécessaires à la conduite des actions.

Groupe de travail opérationnel

Le **groupe de travail opérationnel** est présidé par le/la Municipal(e) responsable du Service des Bâtiments, Epuration des eaux, Développement Durable (SBED). Il se compose des responsables (chefs de service et/ou de leurs adjoints) des trois services techniques et de le/la délégué(e) au développement durable. Il intervient en tant qu'organe consultatif. En ce sens, il traite de toute question transversale en lien avec sa politique énergétique et constitue une force de proposition pour toute réflexion y relative. Il se réunit au minimum une fois par an et peut décider d'organiser une séance extraordinaire lorsque qu'un sujet se présente.

Délégué(e) au Développement Durable

Le rôle du/de la **Délégué(e) au Développement Durable** est de contribuer activement à la mise en œuvre de la politique énergétique de la commune. Pour cela, la personne responsable, entre autres, du projet Cité de l'énergie a pour principales fonctions de :

- mettre en œuvre les mesures figurant dans le plan d'actions énergétique ci-joint ;
- établir avec l'ensemble des services communaux, les mesures à planifier et se charger de suivre leur réalisation ;
- tenir le plan d'actions énergétique à jour en fonction de l'avancement des mesures ;
- préparer la visite annuelle en coordination avec le conseiller cité de l'énergie ;
- organiser les manifestations en lien avec le développement durable ;
- contribuer activement à la mise en œuvre du programme de communication et de coopération ;
- publier dans le journal communal des articles ayant trait à l'environnement et/ou à l'énergie ;
- se tenir à disposition de la population pour toute question relative au développement durable.

7 Plan d'actions énergétique

Afin de prévoir les différentes étapes de réalisation du présent PPE et de définir les moyens nécessaires (financiers et humains), un **plan d'actions énergétique** structuré autour du catalogue commun aux Cités de l'énergie, a été élaboré. Il constitue un instrument de travail permettant de planifier les mesures prévues dans le PPE et de suivre leur mise en application. Il est tenu à jour au fur et à mesure de l'avancement de chacune d'entre elles.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

P. Kaelin

Le Secrétaire

P. Besson